COVID-19

AIDES D'URGENCE ÉCONOMIQUE

Commerçants • Entreprises • Associations • Artisans

GRAND BELFORT

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU GRAND BELFORT IMPACTÉES PAR LA COVID-19

Pour faire face aux conséquences de l'épidémie de coronavirus qui se propage depuis janvier 2020, des mesures de soutien et d'accompagnement ont été mises en place au niveau national et régional par les pouvoirs publics.

L'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

Découvrez les aides dont vous pouvez bénéficier, selon la taille de votre entreprise et votre situation.

AIDES POUR LES ENTREPRISES DE - 10 PERSONNES

ACTIVITÉ MAINTENUE

FONDS DE SOLIDARITÉ

POUR QUI ?	QUELLE AIDE ?
Secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport et des secteurs liés (durablement touchés par la crise) *si perte de CA d'au moins 50 %*	**Jusqu'à 10 000 € d'indemnisation mensuelle**
Autres entreprises impactées par le confinement *avec une perte de CA de plus de 50 %*	**Jusqu'à 1 500 € d'indemnisation mensuelle**

> COMMENT FAIRE ?
Déclarer ses revenus sur le site de la Direction générale des finances publiques à partir de début décembre.

Contact : DDFP - David PESSAROSSI - Tél. : 03 84 36 63 40

→ **en savoir plus (en dernière page)**

CHÔMAGE PARTIEL

POUR QUI ?	QUELLE AIDE ?
Toutes les entreprises	**Entre 70 % à 85 % de prise en charge**

Contact : DIRECCTE départementale - Christelle FAVERGEON - Tél. : 03 63 01 73 76

→ **en savoir plus (en dernière page)**

ACTIVITÉ AYANT SUBI UNE FERMETURE ADMINISTRATIVE

FONDS DE SOLIDARITÉ

POUR QUI ?	QUELLE AIDE ?
Toutes les entreprises et commerces	**Jusqu'à 10 000 € d'indemnisation mensuelle**

> COMMENT FAIRE ?
Déclarer ses revenus sur le site de la Direction générale des finances publiques à partir de début décembre.

Contact : DDFP - David PESSAROSSI - Tél. : 03 84 36 63 40

→ **en savoir plus (en dernière page)**

CHÔMAGE PARTIEL

POUR QUI ?	QUELLE AIDE ?
Secteurs de l'hôtellerie, cafés, restauration, tourisme, événementiel, sport et culture	**Jusqu'à 100 % de prise en charge**
Autres secteurs	**Entre 70 % à 85 % de prise en charge**

Contact : DIRECCTE départementale - Christelle FAVERGEON - Tél. : 03 63 01 73 76

→ **en savoir plus (en dernière page)**

EXONÉRATION FISCALE/SOCIALE URSSAF ET IMPÔTS DIRECTS

POUR QUI ?	QUELLE AIDE ?
Toutes les entreprises, tous secteurs	- **Exonération totale des cotisations sociales** - Demander des **délais de paiement** des impôts directs (hors TVA et prélèvements à la source)
Travailleurs indépendants	**Prélèvements suspendus** (date de reprise communiquée par l'URSSAF au plus tard le 30/11/20)
Entreprises propriétaires-exploitantes	**Report de la taxe foncière de 3 mois** sur demande

Contact : URSSAF - E-mail : accompagnement.franche-comte@urssaf.fr / **DDFP** - David PESSAROSSI - Tél. : 03 84 36 63 40

→ **en savoir plus (en dernière page)**

QUELLE QUE SOIT LA SITUATION DE VOTRE ACTIVITÉ

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

POUR QUI ?	QUELLE AIDE ?
Toutes les entreprises, tous secteurs	**Prêt de trésorerie** ouvert jusqu'au 30 juin 2021

Contact : Banque de France / Médiateur du Crédit - Gilles DETRIE - Tél. : 06 81 64 82 56

→ **en savoir plus (en dernière page)**

FARCT (Fonds d'Avances Remboursables Consolidation de la Trésorerie des TPE)

POUR QUI ?	QUELLE AIDE ?
Toutes les entreprises	Aide à la trésorerie sous forme d'**avances remboursables**

> COMMENT FAIRE ?
Déposer un dossier en ligne auprès d'Initiative Doubs Territoire de Belfort :
http://www.initiative-doubsterritoiredebelfort.fr/farct.html

→ **en savoir plus (en dernière page)**

AIDE À L'ACHAT (équipements de protection ou distanciation physique)

POUR QUI ?	QUELLE AIDE ?
Toutes les entreprises	**Financement jusqu'à 50 % de l'investissement**

> COMMENT FAIRE ?
Déposer un dossier en ligne : https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme

FRT (Fonds Régional des Territoires)

POUR QUI ?	QUELLE AIDE ?
Professions libérales et entreprises hors secteur industriel *Projets créateurs d'emploi, d'achat de matériel, de rénovation énergétique ou d'emprunts liés à des investissements*	**Jusqu'à 10 000 € en fonction des projets**

> COMMENT FAIRE ?
Déposer un dossier à la Direction de l'Aménagement et du Développement, par téléphone : 03 84 54 24 26 ou par e-mail : developpement@grandbelfort.fr.

AIDES POUR LES ENTREPRISES DE 10 À 50 PERSONNES

ACTIVITÉ MAINTENUE

FONDS DE SOLIDARITÉ

POUR QUI ?
Secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport et des secteurs liés (durablement touchés par la crise)
si perte de CA d'au moins 50 %

QUELLE AIDE ?
Jusqu'à 10 000 € d'indemnisation mensuelle

Autres entreprises impactées par le confinement
avec une perte de CA de plus de 50 %

Jusqu'à 1 500 € d'indemnisation mensuelle

> COMMENT FAIRE ?
Déclarer ses revenus sur le site de la Direction générale des finances publiques à partir de début décembre.

Contact : DDFP - David PESSAROSSI - Tél. : 03 84 36 63 40

→ **en savoir plus (en dernière page)**

CHÔMAGE PARTIEL

POUR QUI ?
Toutes les entreprises

QUELLE AIDE ?
Entre 70 % à 85 % de prise en charge

Contact : DIRECCTE départementale - Christelle FAVERGEON - Tél. : 03 63 01 73 76

→ **en savoir plus (en dernière page)**

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

POUR QUI ?
Toutes les entreprises, tous secteurs

QUELLE AIDE ?
Prêt de trésorerie ouvert jusqu'au 30 juin 2021

Contact : Banque de France / Médiateur du Crédit - Gilles DETRIE - Tél. : 06 81 64 82 56

→ **en savoir plus (en dernière page)**

AIDE À L'ACHAT (équipements de protection ou distanciation physique)

POUR QUI ?
Toutes les entreprises

QUELLE AIDE ?
Financement jusqu'à 50 % de l'investissement

> COMMENT FAIRE ?
Déposer un dossier en ligne : https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme

ACTIVITÉ AYANT SUBI UNE FERMETURE ADMINISTRATIVE

FONDS DE SOLIDARITÉ

POUR QUI ?
Toutes les entreprises et commerces

QUELLE AIDE ?
Jusqu'à 10 000 € d'indemnisation mensuelle

> COMMENT FAIRE ?
Déclarer ses revenus sur le site de la Direction générale des finances publiques à partir de début décembre.

Contact : DDFP - David PESSAROSSI - Tél. : 03 84 36 63 40

→ **en savoir plus (en dernière page)**

CHÔMAGE PARTIEL

POUR QUI ?
Secteurs de l'hôtellerie, cafés, restauration, tourisme, événementiel, sport et cultures

QUELLE AIDE ?
Jusqu'à 100 % de prise en charge

Autres secteurs

Entre 70 % à 85 % de prise en charge

Contact : DIRECCTE départementale - Christelle FAVERGEON - Tél. : 03 63 01 73 76

→ **en savoir plus (en dernière page)**

EXONÉRATION FISCALE/SOCIALE URSSAF ET IMPÔTS DIRECTS

POUR QUI ?
Toutes les entreprises, tous secteurs

QUELLE AIDE ?
- **Exonération totale des cotisations sociales**
- Demander des **délais de paiement** des impôts directs (hors TVA et prélèvements à la source)

Travailleurs indépendants

Prélèvements suspendus (date de reprise communiquée par l'URSSAF au plus tard le 30/11/20)

Entreprises propriétaires-exploitantes

Report de la taxe foncière de 3 mois sur demande

Contact : URSSAF - E-mail : accompagnement.franche-comte@urssaf.fr / **DDFP** - David PESSAROSSI - Tél. : 03 84 36 63 40

→ **en savoir plus (en dernière page)**

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

POUR QUI ?
Toutes les entreprises, tous secteurs

QUELLE AIDE ?
Prêt de trésorerie ouvert jusqu'au 30 juin 2021

Contact : Banque de France / Médiateur du Crédit - Gilles DETRIE - Tél. : 06 81 64 82 56

→ **en savoir plus (en dernière page)**

AIDE À L'ACHAT (équipements de protection ou distanciation physique)

POUR QUI ?
Toutes les entreprises

QUELLE AIDE ?
Financement jusqu'à 50 % de l'investissement

> COMMENT FAIRE ?
Déposer un dossier en ligne : https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme

AIDES POUR LES AUTRES STRUCTURES

ASSOCIATIONS

AIDES REMBOURSABLES

POUR QUI ?
Associations employeuses
Besoins en trésorerie, perte de rentabilité sur l'année, érosion des fonds propres ou financement pour le développement

QUELLE AIDE ?
De 5 000 € à 100 000 € d'aides remboursables

> COMMENT FAIRE ?
Déposer un dossier en ligne : https://essrelancebfc.limequery.com/848921

→ **en savoir plus (en dernière page)**

AIDES NON REMBOURSABLES

POUR QUI ?
Associations non employeuses et employeuses jusqu'à 10 ETP
si perte des recettes d'au moins 3 000 € entre le 17 mars et 31 août 2020

QUELLE AIDE ?
Jusqu'à 6 000 € de subventions

> COMMENT FAIRE ?
Déposer un dossier en ligne : https://usagersdsi.bourgognefranchecomte.fr/enquete/index.php?r=survey/index&sid=187282&lang=fr

→ **en savoir plus (en dernière page)**

ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Le guide des dispositifs de soutien aux entreprises industrielles est téléchargeable sur : https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf

COVID-19

AIDES D'URGENCE ÉCONOMIQUE

Commerçants • Entreprises • Associations

EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES

FONDS DE SOLIDARITÉ

https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro

→ **Direction départementale des finances publiques**
Contact : David PESSAROSSI, directeur départemental
Tél. : 03 84 36 63 40
E-mail : david.pessarossi@dgfip.finances.gouv.fr

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/pret-garanti-par-letat

→ **Banque de France / Médiateur du Crédit**
Contact : Gilles DETRIE, directeur départemental
Tél. : 06 81 64 82 56
E-mail : gilles.detrie@banque-france.fr

CHÔMAGE PARTIEL

https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/dispositif-de-chomage-partiel

→ **Unité départementale de la DIRECCTE**
Contact : Christelle FAVERGEON, directrice adjointe
Tél. : 03 63 01 73 76
E-mail : bfc-ud90.direction@direccte.gouv.fr

EXONÉRATION FISCALE/SOCIALE

https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/delais-de-paiement-decheances-sociales-et-ou-fiscales-urssaf

→ **Volet social : URSSAF Franche-Comté**
E-mail : accompagnement.franche-comte@urssaf.fr
→ **Volet fiscal : Direction départementale des finances publiques**
Contact : David PESSAROSSI, directeur départemental
Tél. : 03 84 36 63 40
E-mail : david.pessarossi@dgfip.finances.gouv.fr

FARCT

http://www.initiative-doubsterritoiredebelfort.fr/farct.html

FRT

→ **Direction de l'Aménagement et du Développement :**
Tél. : 03 84 54 24 26
E-mail : developpement@grandbelfort.fr

AIDE À L'ACHAT

Pour déposer un dossier :
https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

https://ess-bfc.org/actualites/plans-de-soutien-regional-et-departementaux-aux-associations

PLATEFORME D'ORIENTATION POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE DU TERRITOIRE DE BELFORT

https://www.relance90.fr

AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

https://aer-bfc.com/covid-19-mesures-entrepreneurs-bfc/financements-a-court-et-moyen-terme

_lattitude90.fr

GRAND BELFORT

Direction de l'Aménagement et du Développement
Tél. : 03 84 54 24 26
e-mail : developpement@grandbelfort.fr